

USJ-COLLOQUE

Ce qui est scientifiquement possible est-il nécessairement souhaitable ?

« Début et fin de vie ; le droit et la bioéthique en question » dans les pays qui n'ont pas connu un processus de sécularisation comme en Occident.

Un colloque international sur la bioéthique, d'une actualité certaine, s'ouvre aujourd'hui, salle Gulbenkian, sur le campus de la rue Huvelin. Organisé par le centre d'études des droits du monde arabe (Cedroma) de la faculté de droit et des sciences politiques de l'USJ, il s'étalera sur deux jours.

Les avancées foudroyantes de la biologie et de la médecine interpellent de manière croissante les sociétés contemporaines, et le Liban ne l'est pas moins qu'un autre. Mais ce qui est scientifiquement possible est-il nécessairement souhaitable ? Dans les pays occidentaux, la réflexion bioéthique s'est institutionnalisée pour répondre à ces questions et aux défis qu'elles posent. Une bioéthique laïque a ainsi prospéré, même si son contenu est imprégné, sur certains points, de morale chrétienne.

C'est dans un contexte différent que se situent les rapports du droit et de la bioéthique dans les pays arabes. En effet, ces pays n'ont généralement pas connu le processus de sécularisation qui a bouleversé le droit et la société dans les pays occidentaux. En outre, la volonté de légiférer sur la question est faible, dans la mesure où le législateur étatique semble considérer que le sujet n'est pas totalement ou véritablement de son ressort, et que certaines questions relèveraient des autorités religieuses ; l'introduction des biotechnologies peut conduire, ainsi, à toucher les structures mêmes de la famille, les traditions sociales et religieuses. Ainsi, quelle articulation, par exemple, peut-on dessiner entre les règles relatives à la procréation médicalement assistée et les règles du statut personnel relatives à la filiation ?

L'introduction au Liban et dans les pays arabes, depuis une vingtaine d'années, de pratiques et technologies biomédicales de pointe en l'absence de lois spécifiques encadrant leur utilisation, a ainsi conduit le Cedroma à initier un programme de recherche sur le droit et

la bioéthique dans les pays arabes.

Échelles de valeurs

Le colloque qui s'ouvre aujourd'hui réunit non seulement les chercheurs ayant participé au projet dans les différents pays arabes, mais également des intervenants occidentaux qui font autorité en la matière, et dont l'apport à l'échange des idées sera indispensable. Il survient à un moment où, dans de nombreux pays (France – cf. les états généraux de la bioéthique –, Belgique, Irlande, etc.), la réflexion bioéthique est d'une grande actualité.

Les travaux viseront à identifier les réponses apportées par le droit positif aux questions relatives au début de vie (statut de l'embryon humain, contraception, interruption de grossesse, procréation médicalement assistée, sort des embryons surnuméraires, dépistage génétique, eugénisme, etc.) ou à la fin de vie (détermination du moment de la mort, souffrance, sédation, soins palliatifs, acharnement thérapeutique, euthanasie, etc.).

Mais le colloque entend aussi élargir la réflexion en confrontant les questions de bioéthique aux différentes échelles de valeurs. La mondialisation peut-elle favoriser la formulation de principes éthiques pour que les progrès de la science soient guidés par le respect de la dignité et des droits de l'homme, et non par les priorités économiques ? Quelle est l'effectivité des normes internationales de bioéthique adoptées par l'Unesco ?

Enfin, si les intervenants juristes et médecins sont nombreux, le colloque réunit aussi d'éminents spécialistes des sciences religieuses, de la philosophie ou de l'anthropologie. Une recherche pluridisciplinaire est en effet indispensable pour éclairer l'analyse et enrichir l'approche juridique de la question. Seront de même envisagées, à cette occasion, l'opportunité et la pertinence d'une réponse législative aux problématiques de bioéthique.